

Bureau du 15 mars 2004

Décision n° B-2004-2123

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : **Travaux d'aménagement du site de l'ancienne gare - Autorisation de signer deux marchés de travaux**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1730 en date du 29 septembre 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics pour les travaux d'aménagement du site de l'ancienne gare à Fleurieu sur Saône.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 6 février 2004, a classé premières, pour les différents lots, les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie : entreprise Axima Centre pour un montant de 163 041,85 € HT, soit 194 998,05 € TTC,
- lot n° 2 : clôtures : entreprise Espacs pour un montant de 40 500,00 € HT, soit 48 438,00 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0730, 2003-1087 et 2003-1489, respectivement en date des 8 juillet 2002, 3 mars et 10 juillet 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1730 en date du 29 septembre 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 6 février 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés pour les travaux d'aménagement du site de l'ancienne gare de Fleurieu sur Saône et tous les actes contractuels s'y référant, pour le lot n° 1 : voirie avec l'entreprise Axima Centre pour un montant de 163 041,85 € HT, soit 194 998,05 € TTC, pour le lot n° 2 : clôtures avec l'entreprise Espacs pour un montant de 40 500,00 € HT, soit 48 438,00 € TTC.

2° - Les dépenses à engager au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - opération n° 0464. Cette opération a fait l'objet d'individualisations d'autorisation de programme pour un montant global de 514 000 € par délibérations n° 2002-0730 en date du 8 juillet 2002 et n° 2003-1489 en date du 10 juillet 2003.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,